

## **Résolution ICC-ASP/1/Res.16**

*Adoptée à la dixième réunion plénière, le 21 avril 2003, par consensus*

## **Résolution ICC-ASP/1/Res.16**

### **Entrée en fonctions du Comité du budget et des finances; élection de deux membres du Groupe des États d'Europe orientale; report du tirage au sort**

*L'Assemblée des États Parties,*

*Ayant à l'esprit ses résolutions ICC-ASP/1/Res.4 et ICC-ASP/1/Res.5 du 3 septembre 2002, relatives à la création du Comité du budget et des finances et à la procédure de présentation des candidatures à l'élection et d'élection des membres du Comité du budget et des finances, respectivement,*

*Tenant compte des résultats de l'élection des membres du Comité du budget et des finances à laquelle il a été procédé lors de la dixième réunion de l'Assemblée, le 21 avril 2003,*

*Notant que les deux membres du Groupe des États d'Europe orientale n'ont pas encore été élus au Comité,*

1. *Décide* que le Comité du budget et des finances, tel que constitué à l'issue de l'élection à laquelle il a été procédé lors de la dixième réunion de l'Assemblée des États Parties, entre en fonctions;
  2. *Décide également* que les deux membres du Groupe des États d'Europe orientale restants participeront aux travaux du Comité dès leur élection par l'Assemblée des États Parties;
  3. *Décide* en outre de reporter le tirage au sort jusqu'à l'élection des deux membres restants au Comité.
-